

Opération 42G068 : BOËN-SUR-LIGNON – Entrée de Ville (42)

Introduction :

Dans le cadre du projet de requalification de l'entrée de ville à Boën-sur-Lignon, la Région a attribué à l'opération une subvention d'investissement d'un montant maximal de 200.00,00 €.

1. Présentation du Site :

Boën-sur-Lignon fait partie de la communauté d'agglomération Loire Forez Agglo (87 communes) localisée au centre du département de la Loire. Son projet de territoire met la qualité du développement urbain et de l'habitat au cœur de ses préoccupations. Ainsi, la Commune de Boën et la communauté d'agglomération ont engagé un ensemble d'actions visant à la revitalisation du centre de la ville et portant sur la réhabilitation des logements, l'aménagement d'espaces publics, de la réorganisation des déplacements...etc.

Le site d'étude se situe au sud du centre bourg de Boën et constitue une entrée de ville à l'intersection de la D8 et de la D1089, deux axes de circulation importants. L'espace de la place Siveton marquait par ses dimensions importantes et son aspect peu engageant et peu représentatif de la ville de Boën et de son caractère.

Le traitement de cette entrée de ville de 0,5 ha a répondu à une réflexion d'ensemble sur des composants d'habitat, de transport, de commerces, d'activités.....



2. Finalité, résultats attendus :

Les principes d'aménagements :

En matière de déplacements :

- Une route de Lyon réaménagée (trottoirs élargis, bande paysagère, espaces piétons)
- Une restructuration du carrefour d'entrée de ville.(RD8/RD1089)
- L'aménagement de l'accès à la gare depuis la RD8
- Un cheminement le long du Lignon qui se fait à l'Ouest du cours d'eau.
- Un report du stationnement supprimé sur la place et le long de la voie principale sur de nouveaux espaces (carrière)

Une place traitée en quatre espaces principaux reliés par des cheminements :

- Un adoucissement des berges et un meilleur accès au Lignon.
- Un espace événementiel à proximité du carrefour (Marché)
- Un espace vert central
- Un espace Nord, plus minéral, dédié aux activités et commerces de la future place.



La restructuration du bâti :

- Une démolition du cordon d'habitat à l'Est du « coude »
- Une démolition et reconstruction partielle et une réhabilitation de la partie Ouest du coude
- Une intégration des commerces existants à l'aménagement de la place.